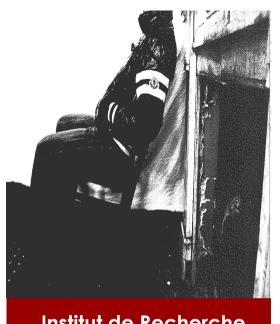
Diversités et Citoyennetés

SPECIAL «MENA»!

La Lettre de l'IRFAM – n° 29 – 2012





Institut de Recherche, Action et Formation sur les Migrations

> 17 Rue Agimont B-4000 Liège T. 04-221 49 89 F. 04-221 49 87 info@irfam.org www.irfam.org



SPECIAL « MENA »!

EDITORIAL. Patricia Alen	Page 3
L'accueil des mineurs étrangers dits « non accompagnés » en Belgique Etat des lieux. Valérie Desomer et Danielle Crutzen	Page 5
« Projets de vie pour MENA ». Analyse d'une recommandation du Conseil de l'Europe. Agathe Willaume	Page 8
« MENA + AMO = MENAMO ». Charlotte van Zeebroeck et Charlotte Deridder	Page 11
Le programme « Parrainage » : une réponse solidaire aux difficultés liées à l'exil. Froduald Gatarayiha et Dimitri Fréson	Page 15
Scolarisation des primo-arrivants en FWB : l'urgence d'un cadre adéquat. Patricia Alen et Altay Manço	Page 17
Intégration des MENA : l'alternative des Entreprises de Formation par le Travail. Pauline Toussaint et Caroline Marmann	Page 20
DU COTE DES PARTENAIRES : L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE	Page 23

Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles



Source des photos :

- A. Elich
- El Paso
- AtMOsphères
- Centre Exil

Ils sont mineurs, filles et garçons. Ils sont adolescents, étrangers, présents sur le territoire belge seuls, non accompagnés par leur famille. La plupart de ces jeunes sont arrivés de l'Afghanistan, de la RDC, de la Guinée, du Bangladesh ou d'ailleurs, épuisés moralement et physiquement. Ils sont demandeurs d'asile ou non, hébergés dans des centres d'accueil pour réfugiés pour certains, dans des maisons d'hébergement, des foyers, des hôtels ou en appartement pour d'autres en attendant qu'on décide de leur sort.

Aujourd'hui, le nombre d'arrivées de ces **mineurs étrangers non accompagnés (dits MENA)** sur le territoire belge ne cesse d'augmenter. Un phénomène en constante évolution au regard des chiffres : 6 MENA par jour, pour 28 par an dans les années 1990.

Alors que le 14 mars dernier, des associations de défense des mineurs étrangers non accompagnés - dont la Ligue des droits de l'Homme et la Plate-forme Mineurs en exil - assignaient l'Etat belge et Fedasil en justice pour demander un accueil décent de ces jeunes, dans le respect des obligations légales et des engagements internationaux de la Belgique et que, de leur côté, les services d'aide en milieu ouvert (AMO) ont également tiré la sonnette d'alarme, la question de la protection, de l'encadrement et de l'accueil de ces MENA est plus que jamais d'actualité.

Or, malgré une forte médiatisation de ces situations, aucune réponse concrète et satisfaisante ne semble se dégager à ce jour. Et pourtant, les besoins de ces enfants sont nombreux. Les enjeux liés au système d'accueil de ces derniers s'inscrivent à des niveaux multiples, ce qui rend leur prise en charge d'autant plus complexe.

Tantôt considérés par le politique comme des mineurs d'âge en danger devant être pris en charge par l'Aide à la jeunesse, tantôt comme des étrangers qui doivent être accueillis par Fedasil, ces jeunes sont victimes d'un véritable jeu de ping-pong qui s'opère entre les Communautés et le Fédéral.

Mais au-delà de ces aspects politiques, il s'agit d'appréhender les réalités des MENA au regard de la singularité de leur vécu.

D'une part, le traumatisme que représente la plupart du temps leur parcours d'exil nécessite un encadrement psychologique spécifique. D'autre part, le choc culturel subi à leur arrivée dans le pays d'accueil – cumulé au sentiment de solitude, d'isolement extrême et de déracinement – implique la mise en place d'un accompagnement scolaire et social adapté. Enfin, les travailleurs sociaux, qui, à leur tour, interpellent le politique, ne sont pas toujours formés et/ou outillés pour accomplir cette mission délicate.

Pourtant, nombre d'initiatives voient le jour. Portées par des formateurs, des psychologues, des travailleurs sociaux, elles tentent, en passant de la réflexion à l'action, de développer des réponses adaptées et durables (lorsque c'est possible), aux besoins de ce public particulièrement vulnérable.

Voilà pourquoi nous avons proposé aux professionnels du secteur de contribuer à ce numéro « Spécial MENA!» et d'alimenter la réflexion par le biais de leurs analyses, leurs projets novateurs, leurs récits de pratiques ou encore leurs constats.

LE PRESENT NUMERO

En introduction à ce numéro de Diversités et Citoyennetés, Valérie Desomer et Danielle Crutzen dressent un état des lieux de l'accueil des MENA en Belgique. Elles abordent les chiffres, mais s'appuient aussi sur les constats de terrain des CPAS wallons. En axant leur propos sur les dimensions dramatiques et structurelles de la crise de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique, elles dénoncent le non-respect des besoins fondamentaux des enfants dans un Etat de droit.

Suivent les portraits de deux associations qui, au quotidien, offrent des services d'accompagnement à ces jeunes exilés.

L'une, le Centre EXIL, est spécialisée dans la santé mentale. Sa contribution porte sur un projet de parrainage expérimenté depuis quinze ans.

L'autre, l'AMO AtMOsphères, expose les difficultés rencontrées face à la crise du logement et le combat quotidien que les AMO mènent aux côtés des MENA pour trouver des solutions « palliatives » plus que durables et finalement agir au niveau purement humanitaire.

Ce témoignage s'inscrit dans le prolongement de la présentation du projet MENAMO qui réunit 15 partenaires de l'Aide à la jeunesse de Bruxelles et entend, notamment par le biais de ses actions d'interpellation politique, faire respecter pleinement les droits des mineurs non accompagnés.

C'est la question de la scolarisation des MENA qui est abordée pour clôturer ce numéro. En guise d'introduction à cette dimension, un article rédigé par l'IRFAM évoque et analyse des éléments de contexte en Wallonie et à Bruxelles et rappelle combien il est urgent que l'avant-projet de décret sur la réforme des classes passerelles soit voté.

Enfin, le centre ouvert El Paso de Gembloux, nous montre la plus-value d'un projet alternatif à l'éducation scolaire des MENA qui s'initie dans le cadre d'une Entreprise de Formation par le Travail.

Excellente lecture!

Patricia Alen, IRFAM



Cet opus de la revue *Les politiques sociales* met l'accent sur le sort réservé aux enfants dans le cadre de l'asile et donc de l'exil. Certes, le phénomène n'est pas récent, mais ces enfants sont de plus en plus nombreux. Et beaucoup ne sont plus accompagnés ni par un parent ni même par un tuteur. Cette situation complexifie les pratiques des travailleurs sociaux qui, à leur tour, interpellent le monde politique. Aux dispositifs d'accueil spécifiques, il conviendrait d'aiouter des mesures de protection de l'enfance. Les contributions à ce numéro viennent de chercheurs, de formateurs et de travailleurs sociaux témoins de ces parcours. Ils mettent à l'épreuve le travail social et s'attardent sur les compétences à développer pour rencontrer les besoins sociaux, psychologiques et éducatifs de ce public fragilisé.

Les Politiques sociales, 3 & 4 / 2011, Sous la direction de Valérie Desomer et Bernard Dutrieux.



L'accueil des mineurs étrangers dits « non accompagnés » en Belgique : état des lieux

Valérie Desomer, Conseillère à la Fédération des CPAS

Danielle Crutzen, Directrice du Centre MENA « Les Hirondelles » (CPAS d'Assesse)

Aujourd'hui en Belgique, nous sommes confrontés à une crise majeure de l'accueil des demandeurs d'asile. Cette crise est particulièrement aigue depuis trois ans. Elle fait partie du quotidien des professionnels (travailleurs sociaux. éducateurs. psychologues, collaborateurs, coordinateurs régionaux, directeurs de centres, infirmiers, médecins, ...) qui accompagnent, ou plutôt devrait-on dire, qui tentent d'accompagner des hommes, des femmes, mais aussi des adolescents et des enfants dans leur parcours d'asile. Embarqués dans la grande ronde de ce qu'on appelle pudiquement les flux migratoires, de nombreux exilés cherchent une place dans un monde incertain, la plupart ayant fait un choix de survie pour tenter de reconstruire une meilleure vie ailleurs.

Au regard du monde, dont l'Europe n'hérite en fait que d'une part très relative, le cas particulier des MENA interpelle. Comment expliquer en effet que des familles ou des communautés mandatent leurs enfants pour accomplir un défi migratoire? Largement incomprise par le citoyen lambda, cette démarche est la plupart du temps l'aboutissement d'un complexe entrelacs de fond d'histoire causes multiples, sur volontairement douloureuse parfois amnésique – des relations Nord-Sud et Est-Ouest. Nos modèles européens et occidentaux se retrouvent au pied du mur, sommés d'interroger leurs valeurs. leurs fonctionnements, leurs modes de pensée et de gestion. L'incompréhension majeure qui caractérise nos perceptions conduit tout un système dans l'impasse, fait au passage des dégâts incommensurables dans les parcours individuels et collectifs, met en péril le sens même de notre patrimoine humaniste.

Dans un contexte de crise économique mondiale, les discours sur les Droits de l'Homme sont de plus en plus couverts par la nécessité de « gérer les flux migratoires ». C'est qu'à l'évidence, ceux-ci font peur. Et la peur se révèle bien mauvaise conseillère en des matières aussi délicates que la redistribution des équilibres mondiaux, une démographie en pleine mutation, la raréfaction des ressources vitales, la résurgence active des contentieux historiques, la mondialisation des moyens de transports et de communication ... Autant de réalités incontournables qui rendent les tentatives de transformer l'Europe en forteresse aussi cyniques que dérisoires.

Et la Belgique ? Là où d'autres développent des politiques pragmatiques, celle-ci est engoncée dans sa tuyauterie administrative et institutionnelle, manque de vision à long terme, réagit au coup par coup par des réformes illusoires et finalement galvaude toute opportunité de transformer la menace en bénéfice culturel, économique et social.

En ce qui concerne les MENA, les conséquences sont dramatiques. Une société qui ne comprend pas qu'elle se tire une balle dans le pied en créant structurellement de la clandestinité, du désespoir, de la haine et des chancres urbains, se trouve en bien mauvaise posture. Voilà ce dont les professionnels du secteur sont aujourd'hui témoins et acteurs dans leur quotidien. Un véritable scandale pour une civilisation des Droits de l'Homme et un véritable désastre pour notre inconscient collectif!

Quelques chiffres pour naviguer à vue

Combien sont-ils à s'exiler vers la Belgique? Selon les derniers chiffres de l'ONU, ils sont plus de 30 millions de migrants dans le monde dont 300 000 tentent leur chance en Europe.

En Belgique, on recense, selon Fedasil (mars 2012), 25 479 demandes d'asile introduites à l'Office des Etrangers fin 2011, dont 1483 concernent des mineurs étrangers non accompagnés.

Les demandes d'asile émanant des mineurs étrangers accompagnés ou non sont en augmentation. Elles représentent plus de 30 % du total. Pour la plupart, les enfants arrivent avec leurs parents. Mais certains arrivent seuls, parfois après un long parcours d'errance, d'autres encore sont envoyés par leur famille pour tenter leur chance en Europe.

La plupart sont accueillis dans des structures organisées par l'Agence fédérale de l'accueil des demandeurs d'asile via de grands centres communautaires, des centres fédéraux ou des centres de la Croix-Rouge, où se côtoient le monde des adultes et le monde de l'enfance. Ils peuvent également être dirigés vers de plus petites structures d'accueil organisées par les CPAS ou des logements gérés par le Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers). Mais une saturation persistante du réseau d'accueil contraint un nombre croissant de jeunes à vivre dans des hôtels ou, pire, à se débrouiller dans la rue.

Dans notre système juridique, tout mineur étranger qui arrive légalement sur le territoire belge est déclaré à l'Office des Etrangers (administration du ministère de l'Intérieur) ou à la police. S'il n'est pas accompagné, il est dirigé vers le service des tutelles (Service public fédéral de la Justice). Ce dispositif légal existe depuis mai 2004.

En 2010, 2831 jeunes ont été signalés au service des tutelles. En 2011, on compte 81,80 % de garçons et 18,20 % de filles, les principaux pays d'origine étant l'Afghanistan, la Guinée, le Congo RDC, le Bangladesh et la Gambie (CGRA, 2011).

Si l'on compare les chiffres depuis 2009, on constate une augmentation massive de MENA, dont la présence signalée aurait doublé. Celleci se poursuit en 2012 : fin février, le CGRA a enregistré 322 nouvelles demandes d'asile de MENA.

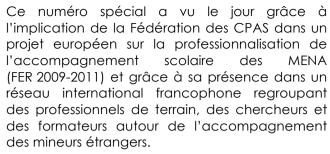
Fin 2011, le service des tutelles répertorie un total de 3258 MENA, dont 1155 n'ont pas donné d'adresse. La plupart ne sont pas hébergés dans le réseau d'accueil, n'ont pas fait de demande d'asile ou attendent la désignation d'un tuteur.

Combien de temps va-t-on maintenir l'actuelle politique de l'autruche ? En raison de l'incapacité structurelle de l'accueil, il y aurait aujourd'hui, selon Fedasil, seulement 1349 MENA accueillis dans son réseau, dont 176 MENA hébergés en transit dans des hôtels bruxellois et 24 MENA dans un hôtel géré par l'Aide à la jeunesse. Mais, selon les AMO et le Délégué aux Droits de l'Enfant, cette réalité chiffrée ne tient pas compte d'au moins une centaine de MENA demandeurs d'asile ou non errant dans les rues des grandes villes.

Au regard de la pratique des CPAS

A notre niveau institutionnel, notre propos s'appuie notamment sur les constats de terrain des CPAS wallons, via la prise en charge des MENA par les initiatives locales d'accueil (ILA). Quelques-uns d'entre eux (Centre MENA Les Hirondelles d'Assesse, Centre El Paso de Gembloux, places MENA aux CPAS d'Erquelinnes, Namur, Braine-le-Château et Seraing) ont une expérience plus spécifique auprès des MENA.

Le récit de ces expériences est repris dans le numéro spécial de la revue Les Politiques sociales, sous le titre «Enfants en exil, exils d'enfance» (n° 3 & 4, 2011).



Les enjeux d'une politique d'accueil digne de ce nom s'inscrivent à des niveaux multiples. Ils sont sociétaux. La Belgique comme d'autres pays occidentaux sont-ils toujours en accord avec les traités internationaux au'ils ont sianés et sont-ils prêts à faire les efforts nécessaires, sur les plans financiers, sociaux et organisationnels que cela suppose? Ou au contraire vont-ils tenter une fermeture illusoire au reste de la planète, et ne proposer que des conditions indignes à ceux qui espèrent une meilleure vie chez nous? Ces enjeux sont aussi organisationnels pour nos institutions publiques, nos mandataires politiques. nos structures administratives et légales. Ils sont enfin interpersonnels et personnels, en particulier pour les professionnels de terrain aui ne savent plus à qui ni à quoi se référer pour donner du sens à ce qu'ils vivent comme une absurde et inhumaine loterie.

Des mafias en tous genres sévissent sur notre territoire, obtiennent des papiers et exercent leurs trafics en toute impunité. Comme le montre l'exemple de Mamadou qui reçoit un ordre de quitter le territoire alors qu'il fait preuve d'une parfaite intégration dans la vie locale, qu'il termine sa formation professionnelle, qu'il produit une promesse d'embauche, de multiples témoignages de moralité et un fier palmarès d'arbitre apprécié de tous... De plus en plus fréquemment, les centres d'accueil sont amenés à jeter dans la rue et la clandestinité des jeunes arrivés sans solution à leur majorité. Où est le courage politique ?

Ces mineurs en exil nous confrontent à nos représentations, à nos valeurs, à nos émotions et à nos savoir-faire en tant que professionnels de l'action sociale. Ils sont a priori un défi et une chance à saisir dans une société qui a érigé les Droits de l'Enfant en axe cardinal de sa vision du vivre ensemble. Ils sont pourtant aujourd'hui au cœur de bien des questions éthiques sous couvert de ce qui s'apparente à une véritable hypocrisie d'Etat. Si ceci n'est pas une urgence à traiter, alors il faudra assumer l'ambivalence de notre positionnement et ses conséquences à long terme, notamment son coût sociétal et moral. C'est tout l'édifice qui se retrouve en porte à faux, dans une tension insoutenable.

Ni les bons sentiments, ni les fins de non-recevoir, ni les traitements indignes infligés aux plus vulnérables ne vont arrêter les flux migratoires. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier et corriger nos regards sur le monde... investir de toute urgence dans le patrimoine humain qui produira demain ce que nous y projetons aujourd'hui. La tâche est immense et elle a certes un coût: le bon sens devrait pourtant le relativiser au regard de tous les coûts induits par le déni actuel. Nous sommes assis sur une bombe à retardement ...

Un état des lieux éclairant est également donné dans le dernier rapport du Délégué général aux Droits de l'Enfant, B. Devos. Son titre est évocateur: *Mineurs mal accompagnés*.

Lire aussi le livre co-écrit par P. Jamoulle et J. Mazzocchetti, Adolescences en exil, Paris, Louvain-La-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2011.

« Projets de vie pour des MENA » Analyse d'une recommandation du Conseil de l'Europe

Agathe Willaume, Coordinatrice CRIDEP (projet ARCKA)

L'objectif de cette contribution est de participer à la compréhension d'un instrument d'action publique adopté dans le cadre du Conseil de l'Europe, portant un projet novateur, les projets de vie en faveur des Mineurs Migrants Non Accompagnés (MMNA dits MENA), dont les dimensions ne sont pas exclusivement juridiques, mais bien politiques, sociales, économiques et surtout humaines, et qui apparaît vouloir transformer la politique restrictive des Etats en permettant une mutation en profondeur de l'accueil et de l'intégration des MENA.

Le travail du Conseil de l'Europe visait à atténuer la précarité de la situation des enfants migrants isolés en favorisant l'adoption de mesures protectrices dans les politiques migratoires en vigueur dans les Etats membres. L'objectif global étant de rendre ces politiques plus humaines et plus respectueuses des Droits de l'Homme.

Les MENA, qu'ils soient considérés comme exilés, mandatés, exploités, fugueurs, errants ou rejoignants (Etiemble, 2002) selon les raisons de leurs migrations, sont souvent pris au piège de leur statut de migrant et se voient prêter peu d'attention de la part des gouvernements notamment en ce qui concerne leur particulière vulnérabilité et leurs besoins d'enfants.

Selon Eurostat, en 2009, il y avait 10 960 MENA ayant demandé l'asile dans 22 des Etats membres de l'Union Européenne.

Et pourtant, malgré les chiffres, il existe toujours une sorte de vide juridique concernant ces MENA. Ils sont en effet, traités selon deux corpus juridiques différents et souvent contradictoires : la législation sur l'immigration et la législation sur la protection de l'enfance.

Cela implique des conséquences importantes sur les organes gouvernementaux qui vont être chargés de ces mineurs. Pris dans les filets de la bureaucratie, les MENA, loin de bénéficier d'une double protection qui résulterait du double corpus juridique duquel il relève, vont, au contraire, être victimes des deux approches différentes des deux types de ministères concernés (Affaires sociales et immigration ou intérieur); chaque ministère envisageant la problématique sous l'angle qui le concerne empêchant ainsi une approche cohérente du phénomène.

C'est donc pour tenter d'harmoniser les pratiques des Etats membres sur la question des MENA que le Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/REC(2007)9 sur les projets de vie en faveur des MENA. Celle-ci tente de répondre aux questions suivantes :

Quelles solutions durables peuvent être envisagées? Comment faire en sorte de mettre en place un système de protection durable pour ces jeunes? Comment comprendre les raisons qui ont poussé à leur migration, quelle est leur histoire et qu'espèrent-ils obtenir en se rendant dans un autre pays que le leur, parfois au risque de leur vie ? Et enfin, comment les protéger?

Le processus de la Recommandation

L'émergence de la thématique des MENA comme « problème public » pour le Conseil de l'Europe est apparue au début des années 2000 alors même que le phénomène commençait à prendre de l'ampleur depuis la fin des années 90.

En novembre 2004, il a été souligné que la migration particulière des MENA nécessitait une coopération entre les différents pays concernés (origine, transit, accueil) ainsi qu'une approche globale et équilibrée incluant une réflexion sur les causes profondes de la migration. Un aspect important de cette approche concernait l'élaboration de « projets de vie » offrant aux mineurs des perspectives d'avenir. Un groupe consultatif ad hoc sur les MENA a alors élaboré un projet de Recommandation sur les « projets de vie » qui mettraient l'accent sur ce que le MENA souhaiterait faire dans la vie, en se basant sur une approche individualisée, pluridisciplinaire et participative visant l'intégration du jeune dans la société d'accueil. En 2007, la Recommandation a été adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Le référentiel de l'action publique du Conseil de l'Europe en faveur des MENA peut se résumer comme suit : les MENA doivent pouvoir avoir un « projet de vie » pour bénéficier d'une triple protection en tant qu'enfants, en tant qu'enfants séparés de leurs parents ou tuteurs, en tant qu'enfants demandant l'asile dans certains cas. La constitution des projets de vie doit permettre d'améliorer le «bien-être» de ces enfants. Selon P. Walczak. administrateur au Conseil de l'Europe, ils sont une «solution durable permettant de construire des perspectives d'avenir. Les projets de vie sont destinés à renforcer le capital humain des personnes et permettent de les doter de nouvelles compétences ou formations, ce qui les aidera à être plus autonomes ou indépendantes. Il est essentiel de sensibiliser les autorités et le grand public sur la fragilité des MENA et sur les risques auxquels ils sont exposés ». P. Walczak insiste sur le fait que la notion de projet de vie constitue une réelle proposition alternative et novatrice pour changer les politiques de gestion des migrations en ce qu'elle n'est pas ciblée sur le contrôle des frontières et en ce qu'elle demande une vraie coopération entre les différents acteurs aux niveaux national, régional et associatif pour la mise en œuvre.

Mais comprendre la pertinence de la Recommandation et sa logique de mise en œuvre ne peut se faire sans comprendre le référentiel des acteurs à l'origine de la politique publique étudiée. Le référentiel, en tant que structure de sens et « processus de construction d'un rapport au monde » (Muller, 2000), articule quatre niveaux de perception du monde : « les valeurs, les normes, les algorithmes et les images » que nous pouvons lire ainsi :

- Définissant un cadre global de l'action publique, les valeurs seraient l'intégration vs la reconduction en tant que représentations de ce qui est bien ou mal, de ce qui est « désirable ou à rejeter ».

- Les normes quant à elles, définissant davantage des principes d'action que des valeurs, graviteraient autour de la notion de protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Les algorithmes que nous avons relevés en tant que relations causales exprimant une théorie de l'action sont relatifs à l'intégration et à l'autonomie de l'enfant : « si l'enfant a un projet de vie, alors il sera mieux intégré ou plus autonome ».
- Enfin, les images qui sont de « remarquables vecteurs implicites de valeurs, de normes ou d'algorithmes, font sens immédiatement sans passer par un long discours discursif » et constituent un élément central du référentiel. Le MENA est un enfant avant d'être un migrant, et « l'enfance en danger ».

Un instrument d'action publique

Le choix et l'usage des outils ou instruments de politiques publiques ne sont pas neutres. Ce sont les instruments qui permettent normalement de matérialiser l'action publique. Une Recommandation est adressée par le Comité des ministres aux Etats membres quand un consensus s'est dégagé en faveur d'une politique commune, elle n'a cependant pas un caractère obligatoire pour ceux-ci.

En étudiant la Recommandation sur les projets de vie en faveur des MENA, son histoire, son suivi et sa réception par les travailleurs de terrain, nous avons constaté que comme tous les instruments d'action publique, celle-ci n'est pas un instrument axiologiquement neutre et indifféremment disponible.

Pourquoi une Recommandation et pour quels effets?

Les acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques ont des capacités d'action différentes selon les instruments qui ont été sélectionnés à l'échelon supérieur du pouvoir. Dans le cas qui nous intéresse ici, les travailleurs sociaux et les autorités de l'immigration n'ont aucune obligation juridique ou politique de mettre en œuvre la Recommandation sur les projets de vie en faveur des MENA. Celle-ci, sans force contraignante, peut rester lettre morte. Aucun suivi évaluatif n'est prescrit, aucun contrôle d'application n'est obligatoire et par conséquent aucune sanction en cas de défaut de mise en œuvre n'existe.

La Recommandation constitue d'une certaine manière le moyen le moins risqué pour permettre de protéger les mineurs migrants quand on sait que la majorité des Etats européens a adopté une législation en matière de gestion des flux migratoires plutôt stricte, voire répressive. Le choix même de l'instrument « Recommandation » laisse à penser que, certes, dans le cadre d'une organisation internationale telle que le Conseil de l'Europe prônant les Droits de l'Homme et l'Etat de droit il est de bon ton de se montrer en faveur des populations vulnérables. Mais, il ne faut pas que les normes adoptées par l'organe politique de cette institution intergouvernementale ne viennent déroger aux principes mêmes édictés par les Etats en leur sein ou au sein d'autres organisations, davantage intégrées, comme l'Union européenne.

Sur base de ces constats, nous souhaitons accorder une importance particulière à la perception de cet instrument par les acteurs. La perception des acteurs rencontrés ou leur croyance ont participé à relativiser notre propre perception de la Recommandation comme instrument peu efficace, car non contraignant de l'action publique. En effet, loin d'une vision étriquée de l'instrument juridique qu'est la Recommandation dépourvue de force obligatoire, les acteurs interrogés ont souvent mis en évidence les forces de celle-ci appréhendée comme un instrument novateur de résolution du problème en ce qu'il permet un nivellement par le haut et en ce qu'il met en place une stratégie de proposition, d'impulsion politique, de pression et offre un cadre de référence.

Pour faciliter la mise en œuvre sur le terrain de cet instrument d'action publique, le Conseil de l'Europe a prescrit la rédaction et la publication d'un manuel à destination des professionnels de terrain. Ce manuel, rédigé par L. Drammeh, a été discuté et travaillé lors d'un workshop international en 2010 à Rome avec différents acteurs (représentants du Conseil, représentants des autorités de l'immigration des Etats membres, des centres d'accueil, des travailleurs sociaux).

Il est structuré de la manière suivante: présentation du concept de projet de vie (origine, objectifs conceptuels et individuels, conditions requises pour que les projets de vie aboutissent); rôle des parties prenantes (autorités nationales, professionnels, mineurs); mise en pratique des projets de vie (préparation du mineur à l'idée de projet de vie, construction de la relation, identification des objectifs, formulation du projet de vie, rédaction d'un accord afin de fixer les rôles et les responsabilités, suivi et mise en œuvre du projet de vie et gestion les difficultés, révision si besoin).

Les différents acteurs, interrogés sur leurs attentes et leur perception du manuel, ont mis en lumière son utilité et notamment le fait qu'il permettait d'aller au-delà de la Recommandation, de la rendre opérationnelle, d'augmenter son impact, d'accentuer l'efficacité des pratiques, de faire un état des lieux approfondi des pratiques, de familiariser les professionnels de terrain et de leur donner un cadre.

Trop méconnus, la recommandation et son manuel d'application ont tous les deux besoin de la mobilisation d'un grand nombre d'individus. Le savoir-faire de travailleurs sociaux, leurs expériences, leurs intérêts, leurs modes de communication, leurs ressources relationnelles, leur interdépendance, les liens qu'ils entretiennent avec les forums de décisions politiques, contribueront à la dissémination et à l'application du concept du projet de vie pour ces jeunes migrants isolés.

Un des objectifs de cet article est donc de participer à la diffusion de la connaissance de ces outils. Néanmoins, comme souligné dans le programme d'activités lié à la mise en œuvre de la Recommandation certaines préconisations s'imposent. Il faudrait notamment promouvoir les projets de vie comme solution durable permettant aux autorités nationales de « contrôler » la migration des MENA et de construire avec ceux présents sur le territoire des perspectives d'avenir ; sensibiliser les autorités publiques et l'opinion publique à la migration et à la présence de MENA dans les Etats membres, à la fragilité de ce public, aux risques liés à leur situation précaire et à la nécessité de leur prise en charge par les autorités compétentes par le moyen des projets de vie ; familiariser les experts nationaux et les professionnels actifs dans l'accompagnement des MENA avec les principes de la Recommandation afin d'améliorer les procédures les concernant ; évaluer les réglementations dans les différents Etats membres, notamment du point de vue de leur conformité avec les principes de la Recommandation afin de les modifier par la suite.

Mais tout cela ne peut se faire sans renforcer la coopération entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets de vie, y compris les collectivités locales et les organisations non gouvernementales. Et formuler sur la base de rapports nationaux des indicateurs relatifs à l'application de la Recommandation.

Références

Conseil de l'Europe, Programme relatif aux projets de vie pour les mineurs migrants non accompagnés présents en Europe (2008-2010). Mise en œuvre de la Recommandation CM/REC (2007)9 du Comité des ministres, 12 septembre 2008.

Etiemble A., « Les mineurs isolés étrangers en France. Evaluation quantitative de la population accueillie, à l'Aide Sociale à l'Enfance », QUEST'US, Les termes de l'accueil. La prise en charge, Rennes, 2002, pp. 61-65.

Muller P., « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », Faure A., Pollet G., Warin P. (dir.), La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel, Paris, L'Harmattan, 2000.

MENA + AMO = MENAMO

Charlotte van Zeebroeck et Charlotte Deridder

Qu'est-ce qu'une AMO? - Il existe une bonne cinquantaine d'AMO en communauté française, tant sur Bruxelles qu'en Wallonie. Les AMO sont des services d'Aide en Milieu Ouvert agréés par la fédération Bruxelles Wallonie. Ces services ne sont pas mandatés par le juge de la jeunesse et travaillent à la demande des jeunes – entre 0 et 18 ans – et de leur famille.

L'objectif principal de ces services est l'aide préventive qui comporte, d'une part, l'aide individuelle et, d'autre part, l'aide communautaire. L'aide individuelle est sociale et éducative. Elle vise à favoriser l'épanouissement du jeune dans son environnement social et familial, de manière à prévenir toute rupture ou dégradation de situation avec cet environnement. Les AMO réalisent un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention sociopédagogique pour aider le jeune dans différents domaines. En outre, l'AMO accompagne le jeune dans la mise en œuvre de projets personnels. Elle intervient de manière non contraignante et est soumise au secret professionnel. De ce fait, aucune information envers une instance de décision ne peut être transmise sans l'accord et la demande formelle du jeune. Quant à l'action communautaire, elle vise à améliorer l'environnement social des jeunes, à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et à développer une dynamique de réseau et de communication sociale. Le service relaie les demandes et l'expression des jeunes auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives, et informe ou interpelle ces mêmes instances dans le cadre de son activité de prévention.

MENAMO: 15 partenaires autour des MENA

Depuis deux ans, les AMO bruxelloises rencontrent des situations nouvelles dans leur cadre d'activité, prenant une ampleur considérable proportionnellement à la taille de ces petites structures.

En effet, de nombreux MENA passent chaque iour la porte de ces services. Ceux-ci, de par leur situation spécifique d'étrangers arrivés en Belaique il y a peu, ayant des problèmes de papiers, ne sachant pas s'ils pourront y séiourner longtemps, retrouvent se fréquemment en situation de besoin. Plus encore, se trouvant sans leurs parents, en rupture de lien et de protection, parfois livrés à eux-mêmes, parfois propulsés dans l'errance et la débrouillardise depuis longtemps. En même temps "adultes avant l'âge" et "enfants carencés", confrontés à un système dysfonctionnel et à la violation de leurs droits par les autorités chargées par la loi de les prendre en charge, les MENA cumulent de nombreuses difficultés et sont largement demandeurs d'aide.

De plus en plus confrontées à ces situations, les AMO ont créé le projet MENAMO. Le projet MENAMO regroupe 14 AMO sur Bruxelles : SDJ, SOS Jeunes, Samarcande, Itinéraires, Dynamo, AMO de NOH, AMOS, AMO'rythme, CARS, AtMOsphères, CEMO, Abaka (Projet Pédagogique Particulier - PPP), Promo Jeunes et Atouts Jeunes.

Ces services offrent aux MENA un accompagnement social et juridique individuel.

Le projet MENAMO a comme objectif de proposer un soutien aux services AMO dans les différentes matières qui touchent aux droits de l'enfant, permettant ainsi aux MENA de bénéficier au mieux de l'aide individuelle, en veillant avant tout à faire respecter les droits de ces jeunes et les responsabilités corrélatives des différentes institutions à leur égard. C'est ainsi que MENAMO relaie, de manière concertée avec toutes les AMO du projet, leurs préoccupations concernant les MENA aux pouvoirs politiques.

L'action communautaire au bénéfice des MENA est fondamentale et centrale dans le projet MENAMO. Notamment par la manière dont l'aide individuelle est octroyée aux MENA, en étant axée avant tout sur le respect durable de leurs droits et des responsabilités corrélatives de chacun à leur égard, l'aide individuelle participe directement à l'action communautaire.

La situation des MENA à ce jour

Aujourd'hui, MENAMO pose plusieurs constats non négligeables quant à la situation des MENA. Tout d'abord, les AMO sont surtout confrontées à deux types de MENA:

- Les MENA non demandeurs d'asile, à qui Fedasil (l'Agence fédérale chargée de l'accueil des demandeurs d'asile et d'autres catégories d'étrangers, dont tous les MENA) refuse des places d'accueil dans ses structures d'hébergement.
- Les MENA principalement des demandeurs d'asile hébergés par Fedasil dans des hôtels bruxellois de seconde zone, faute de places adaptées pour eux dans les autres structures d'accueil. Il arrive cependant que certains MENA soient quand même orientés vers des centres d'accueil, et parfois dans des structures pour adultes.

Les AMO visitent les MENA dans les hôtels et assurent un suivi social et juridique de leur situation. Ils s'assurent que les MENA vont bien, qu'ils ne présentent pas de problèmes médicaux et/ou psychologiques, que chaque MENA se voit bien désigner un tuteur, que les jeunes soient orientés au niveau scolaire, etc.

A part l'hébergement – parfois à 3 ou 4 par chambre – et un chèque repas de 6.20 euros par jour, Fedasil n'offre aucune autre forme d'aide à ces jeunes mineurs. Ceci est totalement contraire à la loi « accueil » selon laquelle Fedasil doit offrir aux MENA un accueil adapté à leur statut de mineur et à leurs besoins, ainsi qu'une aide matérielle comprenant notamment, outre l'hébergement, les repas, l'habillement, l'accompagnement médical, social et psychologique et l'octroi d'une allocation journalière. Elle comprend également l'accès à l'aide juridique, l'accès à des services tels que l'interprétariat et des formations.

Tous les autres MENA non demandeurs d'asile qui se retrouvent à la rue viennent frapper aux portes des AMO pour demander de l'aide, qui sera souvent, en premier lieu, une aide pour un hébergement pour le soir même. Des demandes pour lesquelles il est difficile de trouver des solutions. Seules deux AMO offrent un hébergement d'urgence, SOS Jeunes-Quartier Libre à Bruxelles et Point Jaune à Charleroi. Ils ne disposent que de trois lits et les jeunes sont accueillis pour 3 nuits maximum. Le PPP Abaka ne propose quant à lui que deux lits pour les MENA et pour quelques nuits tout au plus, le temps de trouver un autre hébergement.

Ainsi les solutions d'hébergement pour ces jeunes manquent cruellement. Fedasil ne les accueille plus et du côté de l'Aide à la jeunesse, on considère qu'ils ne sont pas en danger et ne sont dès lors pas pris en charge. Selon la Ministre Huytebroeck (Jeunesse et Aide à la jeunesse), un MENA à la rue n'est pas en danger, car « il a été mis en danger par Fedasil qui ne les accueille pas ». Ce n'est que depuis la période de grand froid qui a sévi début février 2012 que le SAJ de Bruxelles les prend en charge en les orientant vers un hôtel – du même type que les hôtels Fedasil – sans aucune autre forme d'aide : ni nourriture, ni vêtements, pas de prise en charge des frais de déplacement, de soins médicaux, de suivi social et psychologique.

N'ayant rien de tout cela, tous ces jeunes MENA (ils sont aujourd'hui 30 à résider dans cet hôtel) s'orientent tous, pendant la journée, vers les AMO. Celles-ci doivent parer au plus urgent en leur donnant à manger et agir au niveau purement humanitaire, ce qui sort de leurs missions. Dans ces conditions, les AMO sont mises dans l'incapacité de réaliser leur travail d'accompagnement de fond avec ces jeunes et sont confrontées à l'évidence que les hôtels ne sont pas des lieux d'accueils adaptés à des mineurs d'âge. Parallèlement, l'incertitude quant à la durée de l'aide apportée par le SAJ créé une grande insécurité pour les jeunes.

MENAMO entretient quotidiennement des contacts avec la Ministre Huytebroeck pour tenter d'améliorer la situation de ces jeunes. Il est inacceptable que ces MENA ne soient décemment pris en charge ni par le SAJ ni par Fedasil. Un véritable jeu de ping-pong s'opère entre les Communautés et le Fédéral. Pour les premiers, les MENA devraient être, avant tout, considérés comme des mineurs d'âge en danger et donc devraient être pris en charge par l'Aide à la jeunesse, et pour les seconds, ces jeunes devraient être vus comme des étrangers qui doivent donc être accueillis par Fedasil.



Des discussions concernant l'accueil des MENA ont repris récemment entre le cabinet de la secrétaire d'Etat Maggie De Block et les ministres communautaires, Madame Huytebroeck et Monsieur Van Deurzen. Nous espérons qu'ils arriveront très rapidement à un accord de coopération.

Face à cette situation, MENAMO a introduit début mars 2012 une action en référé devant le Président du Tribunal du travail de Bruxelles demandant la condamnation de Fedasil et de l'Etat belge à accueillir tous les MENA. A suivre donc ...

Témoignage : AtMOsphères face aux MENA

En tant qu'AMO implantée sur la commune de Schaerbeek, AtMOsphères aide les parents dans leur mission d'éducation et répond à des demandes variées : scolarité (inscription, recours, soutien, ...), démarches sociales (CPAS, allocation familiale, ...), résolution de conflits, vie de famille, loisirs, vie amoureuse, sexualité, drogues, problèmes administratifs, formations, droit, justice, job étudiant, recherche d'appartement, etc. Nous apportons également un soutien moral et un accompagnement dans le cadre de démarches à l'extérieur. Nous sommes donc des généralistes dans notre travail d'aide aux jeunes.

Le service AtMosphères a aussi une mission d'aide communautaire dans laquelle se retrouve une multitude de projets divers : un projet théâtre, vidéo, nature ou encore un projet d'animation dans les écoles ; la participation à des plates-formes d'interpellation, etc.

Au travers de ces projets, l'objectif est d'aller à la rencontre des jeunes, de les écouter, de leur permettre de s'exprimer et faire remonter cette parole aux instances concernées.

Depuis 6 ans, dans cette petite AMO de quartier, des MENA passent fréquemment la porte du service. Hasard, bouche à oreille, orientés vers nous par d'autres services, ces jeunes se tournent vers nous, car ils ont besoin d'aide.

Dans le cadre de nos missions, nous tentons de donner les outils nécessaires à ces jeunes pour qu'ils puissent se débrouiller dans Bruxelles et mener à bien leur projet. Ainsi, lorsqu'un MENA débarque dans notre AMO, notre travail est multiple. Nous veillons dans un premier temps à ce que ses droits soient respectés et à ce que ses besoins primaires soient satisfaits. De ce fait, il nous faut nous assurer que cet enfant est entouré correctement par un tuteur et surtout qu'il soit nourri et logé dans des conditions décentes. C'est un passage obligé, car il n'est pas possible pour un jeune de construire un projet stable en Belgique, de s'adonner à une scolarité épanouie, lorsqu'il se pose encore la question de savoir où il va dormir ou s'il mangera à sa faim.

Bien souvent, ces droits, ces besoins primaires qui nous semblent pourtant vitaux et qu'il est indispensable de respecter, ne sont pas remplis voire sont ignorés. En tant que travailleurs AMO, à la base peu confrontés à l'urgence et non équipés pour cela, nous devons agir rapidement et interpeller les services responsables pouvant veiller sur ces jeunes (Fedasil, le Service de l'Aide à la Jeunesse, le service des tutelles, etc.).

Souvent, nous rentrons dans une véritable lutte pour le respect de ces jeunes et de leurs droits. Mais il n'est pas envisageable pour nous qu'un MENA, enfant selon la loi, dorme à la gare du Nord une nuit de plus, qu'il ait faim en bout de journée, qu'il reste neuf mois dans un hôtel sans encadrement éducatif, etc.

Lorsque nous nous sommes assurés que le jeune est bien logé, nourrit et bénéficie bien d'un tuteur, nous commençons alors seulement un véritable travail d'accompagnement. Nous pouvons alors construire avec le jeune un projet scolaire, lui trouver une école, un sport, un loisir, participer à l'élaboration de son dossier de régularisation. Le tout en étroite collaboration avec le tuteur et les travailleurs sociaux du centre dans lequel il est hébergé. Mais pour arriver à cette phase, il nous faut passer par la première étape décrite ci-dessus qui constitue, à l'heure actuelle, un véritable parcours du combattant.

En tant que travailleurs de l'Aide à la jeunesse, nous ne cautionnons pas ces situations, car elles sont inacceptables. En tant que travailleurs sociaux, nous ne pouvons pas laisser ces jeunes à leur propre sort, car chacune de ces situations nous demande une attention particulière et un engagement total. Concrètement, sur le terrain, les enjeux ne sont pas tant politiques ou économiques, mais humains. Nous parlons d'enfants, dépaysés, en besoin et en danger.

Il est très difficile pour nous, humainement, de faire face à cela, car nous ne sommes pas équipés pour aider ces jeunes de manière optimale. Nous ne pouvons pas remplacer la signature d'un tuteur; nous n'avons pas les locaux et l'espace suffisant pour les loger et nous n'avons pas de subsides pour les nourrir. Ces situations sont humainement très éprouvantes. Les personnalités de notre équipe sont souvent ébranlées face à de telles réalités. Nous nous voulons donc très réactifs et c'est pour cela que nous participons au projet MENAMO.





Cette enquête de terrain porte sur le vécu d'adolescents « en exil ». « Dans cette recherche impliquée, nous avons prioritairement rencontré des adolescents migrants ou issus de l'immigration, qui évoluent dans des environnements marqués par la précarisation du nord ouest de Bruxelles », expliquent les auteurs. L'ouvrage est subdivisé en trois parties : les lieux d'exil de ces adolescents, ici et là-bas, ensuite l'institution scolaire et, enfin, les « violences de l'État » qu'ils relatent. La force et l'originalité de l'ouvrage sont surtout celles de cette ré-articulation des niveaux macro et micro, du retissage des liens entre les espaces de vie des adolescents (quartiers, écoles, rue, ...). Cet agencement des échelles et des problématiques nous renseigne sur la situation actuelle de ces adolescents, mais aussi sur le fonctionnement de notre société. Il n'est pas simple de vivre dans un pays divisé sur le plan de ses communautés. Les histoires, migratoire et coloniale, et leur déni pèsent également au quotidien. Les configurations spatiales de la ville, quelle politique des quartiers ? quelle politique des logements sociaux ? quels espaces de croisement, de rencontre ? quelle mobilité ? jouent sur les possibilités de penser un « vivre ensemble ». Le livre met en exergue ce lien intime entre l'habiter, l'habitat et les possibilités d'être habité, de se construire, de s'investir. Vie des quartiers, institutions scolaires, droits citoyens doivent être pensés ensemble.

P. Jamoulle et J. Mazzocchetti, *Adolescences en exil*, Paris, Louvain-La-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2011.

Le programme Parrainage Une réponse solidaire aux difficultés liées à l'exil

Froduald Gatarayiha, Responsable programme Parrainage Dimitri Fréson, Assistant social au Centre Exil

Créé il y a plus de 30 ans, le centre Exil est un centre de Santé mentale, spécialisé dans la réhabilitation de réfugiés ayant été victimes de tortures et/ou de violence organisée dans leur pays d'origine. A travers une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle, composée de médecins, psychiatres, psychologues et assistants sociaux, Exil propose un accompagnement psycho-médico-social individuel, familial ou en groupe. C'est dans le cadre de l'aide spécifique aux enfants et adolescents qu'est né un projet qui s'adresse essentiellement aux MENA; le programme du parrainage.

Cette proposition insufflée il y a maintenant plus de quinze ans a vu le jour suite à la mobilisation de certains professionnels de la santé mentale ainsi que de membres de la société civile en relation avec le réseau belge d'aide et d'assistance aux réfugiés.

Le parrainage de jeunes demandeurs d'asile

Ce projet est d'abord une action citoyenne de solidarité. Il s'agit d'un accompagnement moral et non financier d'un jeune par un adulte de la société civile belge, dans le but de faciliter son insertion future en Belgique. A travers une relation de confiance, des contacts réguliers, une écoute, un soutien, le parrain aide le jeune à mener à bien ses projets de vie dans le pays d'accueil.

L'objectif du parrainage implique, d'une part, d'ouvrir le réseau d'interventions vers la communauté belge tout en la sensibilisant et la faisant participer αu fonctionnement institutionnel d'une organisation. D'autre part, il s'agit de permettre au jeune parrainé de vivre une expérience positive dans son pays d'accueil en dehors des confrontations administratives, de le sortir de son isolement et de lui offrir la possibilité d'avoir des repères qui redonnent un sens à sa vie. Ainsi, ce jeune citoyen, une fois rassuré, acquiert, de nouveau, confiance en lui et en l'adulte. Il se voit reconnu et respecté dans sa singularité. C'est un tremplin vers l'élaboration d'un projet de vie dans leavel il peut se projeter. Il l'aide à reconsidérer son parcours douloureux, à puiser dans son potentiel tout en se situant dans une démarche constructive.

Déroulement du parrainage

Toute personne désirant soutenir un jeune peut se manifester auprès du Centre Exil, elle participera à un processus de travail en groupe (information, sensibilisation, étapes de procédure, etc.) qui lui permettra de confirmer ou infirmer son désir de poursuivre, d'affiner la définition de son rôle dans le cadre de ce parrainage, et de créer une dynamique qui facilite l'échange et mobilise les ressources de chacun.

Le parrain et le jeune restent, bien sûr, acteurs de la relation qui se crée. Une relation d'estime réciproque qui donne au jeune l'opportunité de devenir plus autonome dans la construction de son avenir personnel.

Les professionnels du centre Exil qui suivent les jeunes restent à disposition des parrains et marraines comme personnes ressources, et ce, via l'organisation d'ateliers d'échange.

L'accompagnement du parrainage repose sur une approche systémique et psychodynamique qui se base sur les difficultés liées à l'exil et à l'adaptation en milieu d'accueil. Dans la prise en charge, le centre Exil a développé un programme de suivi pour les jeunes. Aux suivis individuels, ce sont ajoutées des psychothérapies de groupe. Cette approche permet aux bénéficiaires d'échanger, de partager tout en tissant des liens. Dans cet ordre d'idées, le parrainage s'intègre complètement à ce modèle d'accompagnement, dans un objectif d'intégration sociale.

Parler du parrainage, pourquoi?

L'un des préceptes guidant ce projet pourrait se résumer de la sorte : « faire bon accueil à l'autre, à l'étranger voyageur... ». Aujourd'hui, autour de nous, l'étranger est souvent le banni, l'exclu, le doublement condamné par son exil et par l'incompréhension de la société d'accueil. Qu'est-ce qu'on entend de lui autour de nous ? « Il est différent, étrange, bizarre, profiteur... ». Et bien d'autres préjugés qui le freinent davantage dans sa quête pour trouver une place dans la société.

Dans ce sens, et pour reconstruire un tissu social autour de ces jeunes dans un but préventif et constructif, le Centre Exil a besoin de parrains, marraines, qui soutiennent son action et qui permettent à ces jeunes de se reconnecter avec l'humain.

Dès ses débuts, le projet du parrainage a désiré s'appuyer sur l'expérience de parrains et marraines pour promotionner le projet auprès de futurs candidats. Ainsi, le soutien de marraines dites « ressources », ont permis au projet de s'étendre, de se faire connaître auprès du réseau institutionnel, mais également auprès du grand public. Actuellement, le groupe de marraines ressources rassemble quatre personnes. L'investissement de ces bénévoles couvre à la fois la sensibilisation de la société civile ainsi que du réseau associatif et culturel touché par la question des MENA.

L'engagement de ces marraines ressources et de l'équipe du parrainage a induit un investissement important, à des heures où les bureaux ou les services ne sont généralement plus actifs. Même si les résultats quantitatifs en termes de parrainages initiés en 2011 (soit une petite dizaine) restent faibles au regard de l'investissement consenti, les résultats en termes qualitatifs sont quant à eux bien plus valorisants.

Ainsi, le projet du parrainage surprend quand on pense aux effets positifs qu'il provoque auprès des jeunes et des parrains/marraines investis dans un tel engagement. Mieux que cela, ce programme suscite également l'activation de nouvelles solidarités, qui ne semblent pas forcées, mais partagées.

Parmi les membres de la société civile, naît une véritable compréhension du vécu qui touche ces jeunes étrangers demandeurs d'asile. Des portes s'ouvrent donc pour les jeunes, là où, hier, elles semblaient si pénibles à être forcées. En proposant une approche citoyenne plus humaine et engagée, le projet du parrainage devient le meilleur ambassadeur pour éclairer la situation vécue par l'exil forcé de ces jeunes.

Quelle continuité?

Le projet du parrainage induit une sensibilisation et un engagement sans cesse répété par les différents acteurs du projet pour permettre une continuité.

Pourtant, de nouveaux paramètres liés à l'accueil et l'hébergement des MENA complexifient les réponses à donner aux différents jeunes. Ainsi, depuis quelque temps, de nombreuses structures d'accueil pour réfugiés ont ouvert leurs portes à des sections pour mineurs. Plus qu'auparavant, ces jeunes se voient dispersés dans différentes régions du pays. Sachant que le parrainage demande une relation de proximité, cette dispersion géographique implique la recherche des futurs parrains et marraines dans toutes les régions du pays.

Si le centre Exil est établi sur Bruxelles, la sensibilisation est réalisée au-delà de la région bruxelloise. Malgré les moyens limités, ce défi est particulièrement intéressant, car la connaissance du projet vers d'autres régions ouvre un panel d'expériences et de ressources supplémentaire.

Les ponts qui se créent entre ces adultes et ces jeunes sont autant de renforts à la fragilité et les meilleurs garants de la stabilisation de ce jeune dans cette société qui l'accueille. Une telle action a également sa part de rayonnement. En effet, si cette relation débute sous la forme d'un binôme, il n'est pas rare de voir se mobiliser toute la famille ou le voisinage du parrain ou de la marraine autour du jeune. Ainsi ce projet dans sa finalité dépasse très souvent toutes les espérances de cette relation construite de manière « artificielle » à ses débuts. L'action citoyenne individuelle de départ devient communautaire et représente la meilleure défense des intérêts du jeune.



Scolarisation des primo-arrivants en FWB : l'urgence d'un cadre adéquat

Patricia Alen et Altay Manço, IRFAM

Selon la stratégie de Lisbonne pour la construction d'une société du savoir, l'insertion scolaire joue en Europe un rôle significatif pour les jeunes d'origine étrangère. Celle-ci ne vise pas uniquement l'intégration sociale globale, mais aussi l'acquisition et la valorisation des connaissances précises, nécessaires dans le cadre d'une recherche d'emploi et de la mobilité sociale. C'est dans ce contexte que le projet « ARCKA » se penche sur la place accordée aux « jeunes primo-arrivants » au sein de différents systèmes éducatifs européens. Son objectif est d'étudier les stratégies d'accueil et d'insertion mises en place pour ce public.

En Belgique, cette question est très préoccupante tant l'équité entre les élèves autochtones et ceux d'origine étrangère ou immigrés semble faire défaut. En effet, les résultats de l'étude PISA, par exemple, montrent que les performances des élèves immigrés sont médiocres dans toute la Belgique. Plus encore, rares sont les autres pays industrialisés présentant un fossé aussi grand entre les élèves immigrés et les autres. La situation en Belgique francophone est encore plus difficile que dans la partie néerlandophone du pays.

L'analyse porte sur des dimensions telles que l'accessibilité à l'enseignement et l'égalité de réussite, l'adéquation du système éducatif à la problématique, sa cohérence et son efficience, ainsi que son efficacité, la pertinence du personnel enseignant, la durabilité des résultats en termes d'insertion et d'intégration futures des jeunes et, enfin, diverses dimensions linguistiques, psychopédagogiques et citoyennes.

ARCKA (2010-2012) est un projet soutenu par la Commission européenne (D.G. Affaires Intérieures - Immigration et Asile) et le FEI (Fonds Européen pour l'Intégration). L'IRFAM y a contribué en tant que partenaire du Nouveau Saint-Servais en rédigeant un état des lieux de l'accueil socioscolaire des primo-arrivants en Fédération Wallonie Bruxelles (FWB).

En FWB, l'observation concerne les élèves du secondaire, soit les 12-18 ans. Néanmoins, afin de pouvoir prendre en considération les transitions primaire/secondaire et secondaire/supérieur, cette limite est appréhendée de manière plus large, d'autant plus que ce public connaît un grand retard scolaire.

Il existe peu d'évaluations concernant la problématique de l'insertion et l'intégration (professionnelle et sociale) des primo-arrivants en FWB. Il est ainsi difficile de dégager des indicateurs correspondant aux dimensions d'efficacité, d'efficience, de réussite, voire de citoyenneté. En outre, les effets des actions existantes sont rarement évalués à long terme.

Reconnaissance des savoirs des jeunes d'origine étrangère

L'enfant primo arrivant et sa famille sont concernés par plusieurs politiques, législations et réglementations. On peut citer notamment les politiques des étrangers et du droit d'asile, les politiques de l'enfance, de l'éducation et de la famille, les politiques de santé et d'aide sociale. Chacune d'elles est élaborée dans un cadre propre.

En Belgique, Etat fédéral, la situation se complexifie par l'existence différents niveaux de pouvoir, chacun ayant des compétences particulières. A titre d'exemple, l'immigration (traitement des demandes d'asile et du droit de séjour) est une compétence fédérale alors que l'enseignement est une compétence communautaire. L'accueil et l'intégration sont des compétences régionales. Les communes jouent également leur rôle d'intermédiaires et de prestataires de services. Ceci n'est pas sans conséquence sur la cohérence et la fluidité du parcours scolaire des jeunes primo-arrivants.

De facon alobale, on constate que la scolarité des enfants n'est pas une priorité dans le traitement des dossiers des primo-arrivants. On peut relever toute une série de ruptures dans la scolarité des enfants même après leur arrivée en Belgique. Par exemple, le choix d'un centre d'accueil par l'Office des étrangers ne tient pas compte du parcours antérieur des enfants et notamment des langues dans lesquelles ils ont déià été scolarisés. Une famille peut être amenée à quitter son centre d'accueil en pleine année scolaire. Le plus souvent, elle change de ville et les enfants sont changés d'école et parfois de réaime linauistique en milieu d'année. Des enfants ayant déjà été scolarisés en partie en français dans un pays étranger sont parfois envoyés dans un centre d'accueil en Flandre et sont donc inscrits dans l'enseignement néerlandophone. De même, les expulsions du territoire se font également en cours d'année scolaire. Dans tous ces cas, la scolarité des enfants est compromise par des ruptures qui pourraient être évitées si l'on tenait davantage compte du calendrier scolaire et du parcours scolaire antérieur des enfants.

Ces constats traduisent un manque de vision globale et cohérente des politiques en la matière. Nos pouvoirs publics ne sont pas en avance en matière de politique coordonnée d'accueil des primo-arrivants, surtout dans la partie francophone du pays, alors que le secteur réclame depuis longtemps un parcours d'intégration pour les primo-arrivants. Les gouvernements de la Région wallonne, de la Fédération WB et de la Cocof ont adopté en mai 2011 une note qui pose les bases d'une telle politique. Actuellement la question de l'accueil scolaire et l'éducation des primo-arrivants n'est pas encore impliquée dans cette réflexion politique à l'exception des classes passerelles.

Accessibilité des structures et égalité des chances

La mise en place des dispositifs particuliers dans les écoles en faveur de tous les enfants, quelle que soit leur situation légale, a de nombreux impacts positifs. D'après les observations des professionnels de terrain, une grande majorité des enfants primo-arrivants sont scolarisés, même s'ils sont en situation irrégulière. Allant au-delà de l'instruction obligatoire de six à dix-huit ans, les dispositifs reconnaissent l'intérêt d'une éducation préscolaire. Les enfants sont donc souvent scolarisés dès deux ans et demi. Il semble bien acquis que l'éducation et l'école répondent à un droit dès le plus jeune âge.

Toutefois, la mise en œuvre rencontre de nombreuses difficultés. Les dispositifs légaux et réglementaires sont effectivement prévus, mais leur application nécessite un investissement important de la part des équipes pédagogiques pour que les enfants en bénéficient.

Ceci a pour conséquence le fait que certaines écoles refusent d'inscrire des enfants en situation illégale. Les directeurs doivent déclarer les enfants primo-arrivants après avoir rassemblé les éléments permettant de prouver qu'ils sont sur le territoire depuis moins d'un an. Les vérificateurs semblent parfois très pointilleux, ce qui peut amener à une différence sensible entre le nombre d'enfants concernés réellement et ceux dont le dossier est accepté.

Par ailleurs, il est difficile d'inscrire de grands adolescents (17–18 ans). Une fois qu'ils ont 18 ans, ils ne bénéficient plus de l'obligation scolaire et ne sont plus protégés par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. De plus, les élèves de plus de 18 ans ne peuvent être inscrits en classe passerelle, même s'ils n'ont pu terminer leur cursus scolaire dans leur pays d'origine. Il leur est difficile de trouver une école et cela est impossible s'ils sont en situation illégale.

En outre, les enfants en séjour illégal ne sont pas repris dans le calcul de subvention durant les trois premiers mois de fréquentation de l'établissement scolaire. Ce qui, dans les faits, pénalise les écoles plus de trois mois, puisqu'il faut attendre le prochain décompte (les comptages sont effectués à date fixe) pour que la situation soit régularisée.

Adequation aux eleves primo-arrivants et coherence des dispositits

Le dispositif « discriminations positives » est instauré dans l'enseignement obligatoire par le décret du 30 juin 1998 et vise à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. Cependant, l'analyse du décret indique un manque de volonté pour renforcer l'accessibilité de l'école aux élèves d'origine étrangère. En effet, les termes immigrés, immigration, ethnique, nationalité, origine, étranger, multiculturalité et interculturalité n'apparaissent à aucun moment dans le texte. Le terme primo-arrivant est quant à lui évoqué. Ainsi, hormis les classes passerelles destinées à ce groupe, il existe peu de dispositifs spécifiques aux migrants en FWB. Toutefois, le système des classes passerelles tel qu'il existe auiourd'hui comprend de nombreux manauements et beaucoup de professionnels s'accordent pour dire qu'il est urgent de le modifier. La synthèse de leurs points de vue permet de dégager des indicateurs et recommandations relatifs aux dimensions d'égalité des chances et d'accessibilité, de cohérence et d'adéquations des pratiques par rapport aux besoins des jeunes, des enseignants et des parents.

Tout d'abord, si l'on veut réduire les discriminations, les critères d'admissions doivent être revus afin de permettre à plus d'enfants de bénéficier d'un encadrement adapté et d'optimiser leurs chances d'intégration. Actuellement, il s'agit de conditions de nationalité (pays considérés en voie de développement) et de durée (moins d'un an sur le territoire belge).

Par ailleurs, l'apprentissage du français devrait pouvoir se poursuivre audelà de la classe passerelle. En effet, tous les élèves ont des parcours et niveaux scolaires différents: certains n'ont jamais été alphabétisés alors que d'autres viennent de pays où l'alphabet est totalement différent du nôtre. Dès lors, il faudrait prévoir des possibilités de prolongation de l'accès à la classe passerelle.

L'offre des classes passerelles en termes de publics et de localisation doit être élargie et le nombre d'élèves par classe limité. Le petit nombre et la localisation des classes passerelles posent de nombreuses questions. Pour l'enseignement primaire, 14 écoles de Bruxelles et 18 de Wallonie, pour l'enseignement secondaire 16 écoles de Bruxelles et 13 de Wallonie proposent une ou plusieurs classes de ce type (année scolaire 2010-2011).

Ensuite, il s'agit de revoir les contenus et méthodes, mais surtout les systématiser afin d'offrir des pratiques cohérentes au regard des besoins des jeunes. La priorité doit être donnée à l'apprentissage du français, condition majeure pour l'intégration d'une nouvelle culture et de nouveaux apprentissages. L'organisation d'un tutorat et des cours de rattrapage en français pourraient être des pistes à retenir.

Ces exemples montrent l'importance d'instaurer avec l'enfant une relation de confiance qui passe par « l'oubli de la performance scolaire », dans un premier temps. A ce titre, des techniques comme le théâtre ont fait leurs preuves parce que l'apprentissage qu'il génère est transdisciplinaire : « Regarder, écouter, raisonner, se comporter dans un groupe et, avant tout, en classe, apprendre avec méthode, débattre ... ».

On constate également un manque de cohérence par rapport au profil psychologique de ce public. En effet, le traumatisme vécu dans le pays d'origine qui se poursuit bien souvent dans le pays d'accueil dans la mesure où les jeunes vivent à la fois un déchirement et un choc culturel, impliquant la mise en place d'accompagnements spécifiques tant sur le plan psychologique que sur celui de la communication interculturelle.

La question de l'amélioration de l'expertise et la formation des enseignants reste également de taille. Celle-ci passe d'abord par la régularisation de leur statut qui n'est pas sans conséquence sur leur motivation. Les enseignants ne peuvent pas être titularisés pour des classes passerelles et bon nombre d'entre eux quittent ces structures, au moindre espoir d'être nommés ailleurs.

Ensuite, il s'agit de mettre en place des programmes de formation continue. Les enseignants sont face à un grand défi : celui d'accompagner au mieux des publics hétérogènes et fragilisés et de construire un dialogue interculturel. Autant de difficultés qui justifient la mise en place de formations en français langue étrangère et en pédagogie interculturelle.

Enfin, il ne faut pas négliger l'encadrement extrascolaire qui joue un rôle de taille tant dans l'accompagnement des jeunes que des parents. On a constaté qu'à ce stade la prise en compte des missions d'éducation socioculturelle et citoyenne de l'école est souvent reléguée aux écoles de devoirs. Il faut dès lors redéfinir le rôle et la place de l'école sur ces dimensions. Toutefois, les besoins sont larges et l'école ne peut tout assumer seule. C'est pourquoi, la coopération entre les différentes structures et institutions (PMS, écoles devoirs, centres MENA, etc.) doit être privilégiée afin d'assurer une approche transversale qui débouchera sur un enrichissement réciproque et une meilleure prise en considération des besoins (juridiques, médicaux, psychologiques et sociaux) des jeunes primo-arrivants et de leurs familles.



Ural Manço, Affaires d'identité? Identités à faire! Travail social et « vivre ensemble ». Expériences bruxelloises, Paris. L'Harmattan. 2012.

Qui es-tu ? La réponse à cette question est difficile à formuler dans les quartiers dont parle ce livre. En milieu populaire, la double appartenance des jeunes issus de l'immigration est souvent vécue comme une « non-appartenance » double, handicapante et destabilisante. Ce livre relate une recherche-action qui fut menée durant trois années par des professionnels de la cohésion sociale et du travail social interculturel.



Intégration des MENA : l'alternative des Entreprises de Formation par le Travail

Pauline Toussaint, psychopédagogue

Caroline Marmann, responsable scolaire

Des enfants seuls, appelés en Belgique MENA. arrivent du Maghreb, d'Afrique Noire, des pays d'Europe du Sud, d'Asie du Sud Est, mais aussi d'Europe de l'Est fuyant leurs pays d'origine en quête d'un avenir. Le voyage jusqu'à une terre d'accueil idéalisée est souvent long, parsemé de drames et de difficultés. Souvent placé sous le signe de la rupture et du deuil, ce parcours laisse des traces indélébiles pouvant se manifester par des dysfonctionnements psychiques ou somatiques importants. A ces dysfonctionnements s'ajoutent souvent divers problèmes rencontrés dans le pays hôte : perte de repères culturels, racisme, violences diverses. Parmi ces violences nous soulianons entre autres l'exigence d'une adaptation hyper rapide à de nouvelles normes sociétales obligeant le jeune à gommer les repères mis en place depuis la petite enfance, repères qui opéraient comme sécurité ontologique. Tous ces éléments provoquent chez certains jeunes. outre les difficultés d'intégration propres à l'immigration, des bouleversements identitaires importants. Le « bon Mena » étant celui aui s'adapte avec rapidité à notre mode d'existence, à notre rythme de vie.

La manière dont on pense le développement d'un enfant est avant tout déterminée par la société à laquelle on appartient. En Belgique, l'école occupe une place prépondérante dans la socialisation des jeunes. La loi belge prévoit d'ailleurs que tout enfant de moins de 18 ans soit soumis à l'obligation scolaire (et doit dès lors être scolarisé). Les MENA se voient donc confrontés, en plus des chocs culturels multiples qu'ils rencontrent, à cette scolarité obligatoire sans pour autant y être préparés.

Au vu des difficultés spécifiques rencontrées par les MENA, le centre El Paso a mis en place un dispositif d'apprentissage adapté aux mineurs étrangers en difficulté scolaire. Celui-ci propose un cadre pédagogique qui tient compte des particularités culturelles et identitaires de chaque jeune et de la nature des difficultés rencontrées en termes d'apprentissage, mais aussi en termes de parcours et de projet de vie.

Ce projet pilote alternatif à la scolarité des MENA a vu le jour en septembre 2010. Soutenu par la ministre de l'Aide à la jeunesse, par la ministre de l'Enseignement, par l'Union européenne, le Fonds social européen et par le Centre de Coordination et de Gestion des Programmes européens, il est issu d'une collaboration tripartite entre :

- -Le centre résidentiel El Paso de Gembloux Association Joseph de Namur chapitre XII, promoteur du projet. Ce centre est susceptible d'accueillir 44 jeunes âgés de 6 à 18 ans, étrangers non accompagnés : il dispose de 19 places agréées comme Initiative Locale d'Accueil (ILA), de 25 autres places réservées aux mineurs pris en charge par l'Aide à la jeunesse et de kots ILA à Gembloux qui permettent à 4 jeunes une vie en semi-autonomie. Il est agréé depuis le 1er juillet 2006 par la Fédération Wallonie Bruxelles en tant que Projet Pédagogique Particulier. Les projets spécifiques du centre en dehors de l'hébergement sont l'aide psychosociale, l'accompagnement administratif, juridique, l'aide éducative, le suivi médical, scolaire et la préparation du jeune à la vie adulte.
- -Le centre de formation scolaire en Alternance de la Fédération Wallonie Bruxelles de Suarlée (CEFA). A l'instar des autres CEFA, il est destiné aux jeunes de 15 à 18 ans qui veulent apprendre en suivant une formation qui allie cours théoriques et pratique en entreprise à raison de 24 h semaine. De telle manière que les compétences apprises à l'école sont mises en application. C'est sur base de ce modèle initialement établi par la Communauté française que le projet pilote présenté aujourd'hui a été réfléchi.
- Le réseau d'Entreprises de Formation par le Travail (EFT) du Nouveau Saint Servais à Namur. Les entreprises de formation par le travail sont multiples en Région wallonne. Elles assurent une formation en situation réelle de travail, sur chantier ou en atelier, de stagiaires en difficultés d'insertion professionnelle (demandeurs d'emploi). Initialement, elles offrent un accompagnement individualisé aux personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire (adulte de plus de 18 ans).

Les trois opérateurs ont rapidement pointé 3 freins à la scolarisation des MENA via le circuit classique proposé aux enfants belges :

- 1. Il existe un décalage abyssal entre l'offre de formation proposée en Fédération Wallonie-Bruxelles et le profil de certains MENA infrascolarisés, non scolarisés, présentant des troubles d'apprentissage ou rencontrant des difficultés scolaires dues aux adaptations socioculturelles particulières auxquelles ils doivent faire face.
- 2. Pour certains d'entre eux, le fait même de reprendre le chemin de l'école est en soi un problème, en particulier pour ceux qui avaient le statut de travailleur dans le pays d'origine, ou qui ont pour mission, une fois en Europe, d'envoyer le fruit de leur travail à la famille.
- 3. Les divers traumatismes liés à l'errance entravent définitivement cette réinsertion.

Pédagogie particulière du projet

Le but du projet est de permettre aux jeunes concernés de bénéficier d'un enseignement adapté, basé sur la pédagogie mise en œuvre au sein des EFT. Celle-ci repose sur un apprentissage en situation de travail. De plus, un système de parrainage est organisé, chaque jeune étant plus particulièrement pris en charge par un membre de l'équipe d'encadrement. L'objectif du dispositif est de faire émerger des notions théoriques de la pratique de terrain. Cet apprentissage dit « inductif » permet aux jeunes de se former par essais et erreurs tout en étant guidés. En pratique, les horaires de formation en entreprise correspondent aux horaires scolaires. Néanmoins, grâce au dynamisme des méthodes et au caractère pratique de celles-ci, le jeune retrouve une position d'acteur de son apprentissage.

La relation que le jeune et son guide instaurent est bâtie sur le partage du geste, qui constitue la base de l'enseignement. Au-delà de l'acquisition de compétences, c'est une relation d'un jeune avec une personne socialement valorisée à ses yeux qui s'instaure. C'est « l'apprenti face au maître ». Le payement d'une indemnité de formation d'un euro brut de l'heure renvoie le jeune à un statut de travailleur tout comme son guide. Ce « salaire » est important pour le jeune. Il est le symbole de la contractualisation d'une relation d'apprentissage particulière puisqu'elle lui permet d'accéder au statut de travailleur. Les résultats obtenus en termes d'assiduité et de fréquentation n'y sont pas étrangers.

D'autres aspects positifs du dispositif EFT doivent être relevés :

- Le jeune évolue au sein de filières dont le public est majoritairement adulte ce qui supprime le sentiment infantilisant que peut provoquer chez certains le fait de retrouver le chemin de l'école.

- Un apprentissage « par la pratique » permet à certains jeunes de renouer avec des pratiques pédagogiques proches de celles connues au pays d'origine.
- L'apprentissage est individualisé et les outils adaptés en fonction de l'évolution du jeune.
- -Les critères d'évaluation de la formation portent tant sur des acquis exprimés en termes de compétences techniques qu'en termes de compétences sociales. Ainsi l'évaluation classique par points fait place à une validation de compétences.
- La valorisation du jeune est omniprésente et continue. Son sentiment d'appartenance à un groupe favorise son intégration sociale dans et pardelà l'EFT.

En pratique

Le projet pilote permet d'accueillir 5 jeunes de 16 à 18 ans en difficulté scolaire durant une période de 6 à 12 mois. Ils viennent de tout horizon : hébergés en centres Fedasil, en kot, en attente d'un mandat de placement par le Service d'Aide à la jeunesse, voire encore à la rue. Ces jeunes intègrent le projet pilote via une inscription scolaire au CEFA de Suarlée (par le biais d'un module de formation individualisé). Ce module particulier permet d'identifier clairement les besoins des jeunes et parvient à établir des objectifs spécifiques en tenant compte de leurs profils particuliers. Les options possibles telles que l'électricité, l'électroménager et l'aménagement en bâtiment correspondent davantage à un public de garçons même si ce projet est accessible indépendamment du genre. La désignation d'un référent psycho pédagoque à leur arrivée leur permet d'être orientés, soutenus et encouragés à travers leur formation. Le CEFA veille à organiser de façon régulière des évaluations du jeune en présence de son parrain d'entreprise afin d'avoir une idée des progrès effectués et des difficultés rencontrées.

Résultats

Environ 20 mineurs ont bénéficié d'une inscription depuis le démarrage du projet pilote. La majorité des jeunes ont réintégré une forme de scolarité ultérieurement.

La plupart ont choisi un mode de formation en alternance (CEFA). D'autres ont choisi de reprendre leurs parcours d'exil, quittant le pays ou retournant à la rue. Le travail en réseau avec un ensemble de partenaires permet de trouver des points de chute pour les jeunes en cas de détresse ou de difficulté ultérieure.

Epilogue ...

Même si les résultats sont encourageants, agir sur la scolarité des MENA sans tenir compte d'autres facteurs tels que l'avancement de leur procédure juridique (en vue de l'obtention d'un droit de séjour en Belgique) est illusoire.

Le but de ce projet est de contribuer, modestement, aux réponses que d'aucuns tentent d'apporter à l'exclusion sociale et professionnelle des MENA et de leur permettre de devenir acteurs de leur projet socioprofessionnel en Belgique ou ailleurs.

Claudio Bolzman, Théogène Gakuba et Ibrahima Guissé (Coord.), Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne : quels défis pour l'avenir ?, Paris, L'Harmattan, 2011.

Quelles sont les représentations et les motivations des jeunes d'Afrique qui veulent émigrer en Europe ? Pourquoi sont-ils prêts à partir au risque de leur vie ? Quel est le profil socio-économique de ces ieunes ? Quelles sont les conséquences psychosociales et familiales de l'émigration des jeunes ? Quelles réponses institutionnelles face à cette émigration ? Ces questions sont discutées dans ce livre issu d'une recherche menée au Cameroun en Mauritanie et au Sénégal, où les principaux acteurs concernés par l'émigration ont été interviewés. Les analyses montrent que l'émigration clandestine des jeunes est un phénomène complexe qui trouve sa source dans un rapport entre une situation difficile, un manque de perspectives et une représentation de l'Europe considéré comme l'Eldorado.

Sous la coordination de Claudio Bolzman, Théogène-Octave Gakuba et Ibrahima Guissé

> Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne : Quels défis pour l'avenir ?





___ Compétences Interculturelles



Devenir médiateur interculturel

Depuis l'automne 2008, l'Université de Sherbrooke offre à son campus de Sherbrooke un programme de maîtrise en médiation interculturelle. Unique au Canada, cette formation vise à former des intervenants de haut niveau aptes à répondre aux besoins de diverses natures en lien avec la diversité culturelle croissante au Québec, au Canada, et partout ailleurs dans le monde. Plus concrètement, ces médiateurs seront en mesure de prévenir d'éventuelles divergences interculturelles, de négocier des compromis et de créer un espace commun de dialogue en situation de conflits. En somme, les médiateurs interculturels se donnent pour mission première de favoriser et de promouvoir l'ouverture culturelle.

Puisque les défis liés à l'interculturalité peuvent se présenter sous différentes formes et dans différents contextes, le programme privilégie une approche pédagogique interdisciplinaire qui intègre notamment la psychologie, le droit, la communication, l'éducation, l'anthropologie et l'administration. Ainsi, l'étudiant est amené à analyser dans toute leur complexité les enjeux de l'interculturalité et de ses effets sur les identités individuelles et collectives, dans les milieux de travail et les organisations, dans les projets et structures internationales de même que dans les rapports sociaux contemporains en général.

Une autre caractéristique du programme d'études est son volet international. Durant la deuxième année, l'étudiant a l'opportunité de suivre une session de cours dans une université étrangère partenaire et il doit effectuer un stage au Québec ou à l'étranger durant le dernier trimestre de son programme. Cette composante internationale vise à permettre à l'étudiant de vivre concrètement l'interculturalité et d'en retirer une expérience enrichissante, tant sur le plan professionnel que personnel. Soulignons enfin que les cours, facilement conciliables avec le marché du travail, se donnent les vendredis et samedis.

Pour plus de détails :

http://www.usherbrooke.ca/mediation-interculturelle/



APPEL A CONTRIBUTIONS

L'IRFAM ouvre ses supports aux acteurs de l'interculturel



Les supports de l'IRFAM, la collection « Compétences Interculturelles » et la revue électronique « Diversités et Citoyennetés », sont ouverts aux travailleurs sociaux au sens large, aux enseignants, à d'autres intervenants, mais également aux décideurs chargés des politiques d'accueil et d'intégration des migrants et des minorités culturelles, ainsi qu'aux responsables associatifs.

En effet, l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations souhaite valoriser les travaux pluridisciplinaires, pratiques et réflexifs de ses nombreux partenaires belges et internationaux. Ses espaces d'expression et de diffusion sont ouverts aux équipes qui souhaitent contribuer à l'approfondissement et à la comparaison des savoirs et des savoir-faire en matière de développement interculturel.

Intéressé(e)s ? Contacter Altay Manço : amanco@irfam.org

Les thématiques de 2012 et 2013 couvrent divers domaines parmi lesquels :

- Interculturel, activités créatives et insertion ;
- L'éducation aux migrations équitables ;
- Liens psychologie et migrations ;
- Mineurs non accompagnés et demandeurs d'asile à l'école :
- Genre, intergénérationnel et immigration ;
- Appropriation du français par les migrants grâce aux structures d'éducation permanente;
- Pays d'origine : immigration, minorités et intégration ;
- Gens de voyage en Europe ;
- Nouvelles modalités de luttes anti-discrimination ...

LE PRIX « HARMONIQUES » POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE EN MATIERE D'ACTIONS INTERCULTURELLES

Le prix de 2012 porte sur le thème :

« Créativité, interculturalité et développement social »

L'IRFAM est à la base du **collectif «HARMONIQUES»**: un consortium d'organismes ayant pour but de favoriser les relations interculturelles, sereines et négociées. A part, l'IRFAM, le collectif réunit:

- TRANSFAIRES, un organisme qui œuvre dans le domaine de la solidarité internationale et qui encourage la participation des migrants au processus de co-développement.
- GODODO, une association qui a pour but de promouvoir le tourisme interculturel en Europe et dans les pays émergents en tant qu'acte de solidarité concrète.

L'objectif principal du Collectif HARMONIQUES est de permettre aux citoyens de s'investir activement dans des projets visant à s'enrichir aux contacts de l'Autre. Appelé à s'élargir et à se diversifier, le collectif est ouvert aux propositions de coopérations internationales.

Souhaitant favoriser la recherche-action dans le domaine de l'interculturalité, le consortium lance LE PRIX « HARMONIQUES » POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE EN MATIERE D'ACTIONS INTERCULTURELLES qui récompensera tous les deux ans une équipe ayant rédigé une brève étude sur ses pratiques, leur impact et l'évolution du contexte investi, aboutissant à des recommandations diffusables auprès d'autres acteurs du champ.

Le prix est de 1000 euros. Chaque prix sera consacré à une thématique particulière. Les études et une brève présentation de l'équipe candidate doivent être adressées par courriel au Directeur scientifique de l'IRFAM (amanco@irfam.org) avant le 1° juin 2012 (NOUVELLE DATE). Le jury qui sélectionnera l'équipe lauréate sera composée des membres des associations composant le collectif HARMONIQUES. Les lauréats seront proclamés en décembre 2012 et leur travail sera publié.

LE PRIX « HARMONIQUES » - 2012 POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE INTERCULTURELLE récompensera une équipe ayant rédigé une étude sur les liens entre l'expression artistique et l'intégration sociale des migrants. Voici quelques questions qui cadrent le thème sans qu'elles ne constituent des exclusives :

- Les migrants ont-ils recours à des activités de type créatif et artistique à des fins de participation ou d'insertion sociale et d'expression citoyenne ? Avec quels résultats ?
- Les structures scolaires ou socio-éducatives du pays d'accueil sontelles conscientes de ces enjeux et potentialités ? Développentelles des pratiques en la matière ? Avec quels résultats ?
- Que nous apprend l'analyse de ces pratiques ?
- Quelles recommandations peut-on extraire de ces observations pour soutenir les acteurs dans leurs pratiques reliant créativité, interculturalité et développement social ?